



André Lévesque, président
418 722-9637

La bande riveraine est importante et présente plusieurs avantages pour les riverains *

Qu'est-ce qu'une bande riveraine?

Une bande riveraine, c'est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

Pourquoi favorisent-on la préservation et l'aménagement de bandes riveraines?

D'après la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, sa largeur se situe entre 10 à 15 mètres minimum, tout dépendant de la pente du terrain. Selon les experts, une bande riveraine efficace doit être composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres natifs du Québec, c'est-à-dire déjà adaptés à notre région.

Que puis-je faire pour aménager une bande riveraine chez moi?

La manière la plus simple de créer une bande riveraine est de laisser aller la nature en cessant de tondre la partie de votre terrain qui longe un lac ou un cours d'eau. Cette action plutôt passive appelée renaturation a l'avantage d'attribuer à la nature le soin de choisir les végétaux (herbes, arbustes et arbres) de la future bande riveraine. Les espèces qui s'implanteront seront bien adaptées aux conditions du milieu que l'on retrouve chez-vous.

La bande riveraine, ce n'est pas tout!

Il est faux de croire que la préservation ou l'aménagement d'une bande riveraine est l'unique solution visant à améliorer la qualité des plans d'eau. La bande riveraine doit être aménagée en complément à d'autres actions respectueuses de l'environnement dans l'ensemble du bassin versant. Il est important que vous adoptiez de bonnes pratiques lors de l'aménagement de votre propriété, et ce, en continu. Ces pratiques passent par une gestion efficace de l'eau qui circule sur votre terrain, par un bon emploi des techniques et des produits destinés à entretenir votre terrain ou votre résidence, par votre vigilance face aux espèces envahissantes et par votre information sur les sujets en lien avec le fait de vivre au bord de l'eau. **Chaque riverain doit faire sa part pour protéger son lac ou son cours d'eau.**

* **Source** : OBV Nord-Est BSL [La bande riveraine](#)

Accès facile aux sources et en savoir plus:

<http://www.stanaclet.qc.ca/journal/index.php>

et cliquez sur les liens hypertexte